

De nouveaux services pour le compte personnel retraite

Communiqué de presse

Lancé le 13 octobre 2016 par Marisol Touraine ministre des Affaires sociales et de la Santé, le compte personnel retraite s'enrichit de nouveaux services pour les usagers. Dorénavant, la plupart des assurés des régimes peuvent simuler facilement leur retraite grâce au nouveau simulateur M@rel. D'autres services sont également en cours de déploiement.

Le nouveau simulateur M@rel : ergonomique et facile d'utilisation

Issu des travaux coordonnés des régimes de retraite, le nouveau simulateur M@rel présente de nombreux avantages :

- il est accessible à la plupart des assurés : seuls quelques régimes spéciaux et certains régimes de profession libérale ou encore certaines situations très particulières ne sont pas traitées et le seront dans les prochaines versions ;
- il est entièrement **gratuit**;
- il est **pertinent** car, d'une part, il repose sur la carrière réelle de l'assuré et, d'autre part, les règles de calcul ont été validées par les régimes de retraite ;
- il est **ergonomique** et **facile d'usage**. Il permet de simuler très librement les aspects futurs de la carrière et offre, en quelques clics, une première estimation.

Les autres services du compte personnel retraite

En plus du nouveau simulateur M@rel, d'autres fonctionnalités sont proposées sur le compte personnel retraite.

- Les actifs de 55 ans et plus, peuvent transmettre une demande de rectification de leur carrière à leur régime de retraite en cas d'erreur ou d'oubli.
- Les retraités, peuvent accéder en ligne à des attestations de pension ou à des attestations fiscales. Ce service est encore partiel et devrait être progressivement étendu à tous les régimes d'ici fin 2017.

Gérard Rivière, président du conseil d'administration de l'Union Retraite, souligne que ces nouveaux services, et notamment le simulateur M@rel, s'inscrivent dans le cadre des travaux menés par les régimes pour simplifier la relation des usagers avec la retraite. Des services supplémentaires, concourant à la mise en place de la demande de retraite inter-régimes en ligne au 1^{er} janvier 2019, seront progressivement déployés.

Plus d'informations sur le compte personnel retraite et les nouveaux services sur le site internet www.info-retraite.fr

L'Union Retraite

Créée par la loi de réforme des retraites du 20 janvier 2014, l'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire (de base et complémentaire) au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Le groupement poursuit la mise en œuvre du « droit à l'information des assurés sur leur retraite future» prévu par les lois de 2003 et 2010, assuré jusqu'alors par le GIP Info Retraite. L'Union Retraite a conservé la marque Info Retraite qui couvre aujourd'hui l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites pour les usagers.

Union Retraite 1/1